



## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir que Mr et Mme WATTEAU-THIELENS demeurant Rue du Piroy, 44B à 1367 Ramillies ont introduit une demande de permis d'urbanisme ayant trait à un bien sis Rue du Piroy, 44B à 1367 Ramillies, et cadastré sous 2<sup>ème</sup> Division Autre-Eglise, Section C, n° 527b<sup>3</sup>.

Le projet consiste à ETENDRE UNE HABITATION (CONSTRUIRE UN VOLUME SECONDAIRE), et présente les caractéristiques suivantes :

La demande est soumise à l'annonce de projet visée à l'article D.VIII.6 en vertu de l'article D.IV.40, al. 3 ;  
La demande implique un ou plusieurs écarts aux indications du guide régional d'urbanisme (Chapitre 2 - Règlement général sur les bâtisses en site rural) en application sur le territoire d'Autre-Eglise ;  
La demande s'écarte des indications suivantes :

- Art. 419. c. « (...) *les volumes secondaires éventuels comprendront une toiture en pente, d'un ou de deux versants. (...)* » ;
- Art. 419 f. « (...) *Le niveau des gouttières des volumes secondaires sera inférieur à celui des gouttières du volume principal.* »
- Art. 422. b. « (...) *La pente des versants de toiture sera comprise entre 40 degrés et 45 degrés.* »
- Art. 422. c. « *Le matériau de parement des élévations sera : - soit le grès ou le calcaire tendre ; - soit une brique locale de teinte foncée ; - soit une brique recouverte d'un badigeon de teinte blanche ; - soit un enduit de teinte blanche. (...)* »

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **19/04/2019** au **03/05/2019** au Collège communal, par courrier ordinaire (adresse voir ci-dessous) ou par mail à l'adresse [urbanisme@commune-ramillies.be](mailto:urbanisme@commune-ramillies.be).

Sous peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courriers électroniques sont identifiés et datés.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale de Ramillies – Service Urbanisme, Avenue des Déportés, 48, les lundis et vendredis de 9h à 12h, ou sur rendez-vous à convenir préalablement avec le service urbanisme en téléphonant au 081/43.23.44 (pas de permanence téléphonique le mercredi).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de ce même service.

Affichage de l'avis du **13/04/2019** au **03/05/2019**.

À Ramillies, le 04/04/2019.

La Directrice générale,

Ch. MOTTART

Par le Collège,



Le Bourgmestre,

J.-J. MATHY